



CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Auto-construction & autonomie énergétique

Vous avez le projet de prendre votre **indépendance** face aux réseaux publics. Vous êtes conscient de la capacité de **résilience** que cela implique, et de l'indispensable **reconnexion à la Nature**. Nous vous accompagnerons avec plaisir dans ce sens, à la condition que vous **réalisiez vous-même** votre installation.

Les 4 bonnes raisons du DIY*

Entretien :

Vous rêvez de devenir autonome en énergie. Pour que cela ait du sens, envisagez aussi de devenir **autonome dans l'entretien** et la petite réparation de votre système. Et quoi de plus facile si c'est vous qui l'avez construit !

L'assurance :

Pour que votre installation soit à *priori* couverte en cas de sinistre, un artisan doit avoir une RC Pro, une décennale, des qualifications et des habilitations... Un artisan en autonomie électrique à besoin de 7 habilitations, rien que ça !

Hors, les compagnies d'assurance Européennes refusent la décennale pour les artisans de l'autonomie, sous prétexte qu'ils n'ont pas les qualifications RGE et quali-machin truc requises, et pas de diplôme en autonomie (et pour cause, il n'existe pas !)...

Impossible alors d'être convenablement assuré. Même si nos installations respectent les normes en vigueur, nous vous faisons prendre un risque insidieux qui ne colle pas avec notre éthique.

Par contre, si **vous entreprenez vous-même des travaux de rénovation** chez vous, vous serez plus facilement couvert en cas de sinistre ou d'incident* (*vérifiez votre contrat de garanties)

Le faire soi-même est finalement mieux protégé, revient moins cher, avec le plaisir d'avoir bien fait en plus. En puis, a-t-on réellement besoin des assurances telles qu'elles sont aujourd'hui, dans le monde d'après ?

Si tu donnes un poisson à un homme, il mangera un jour.
Si tu lui apprends à pêcher, il mangera toujours.

Lao-Tseu

